

des Communes, d'une Cour de Justice, ou d'un magistrat: Il signifie aussi contrainte, et prise-de-corps; on le rend par brevet, quand il s'agit d'une place à la Cour; procuration, quand il est question d'une lettre de procureur.

*Verdict* signifie déclaration, rapport ou jugement; ainsi il n'y aura pas d'amphibologie, quand il s'agira de jurés, et que le mot sera exprimé; le rapport ou la déclaration des jurés; les jurés ont fait leur rapport.

Si l'officier qu'on nomme en anglais *Sheriff*, n'était chargé que de l'exécution des lois civiles, il n'y aurait pas de difficulté; il faudrait lui donner le nom qu'on donnait en France à l'officier chargé des mêmes fonctions. Mais le *Sheriff* est aussi chargé de l'exécution des lois criminelles; il faut donc lui laisser son nom, pourvu qu'on le francise un peu, en l'écrivant schérif, comme on écrit schelin d'après le mot anglais *shilling*.

Un *bill*, en terme de législation, n'est autre chose qu'un projet de loi. Le mot anglais est plus court; mais ce n'est sûrement pas une raison pour lui donner la préférence.

En terme de palais, ou de jurisprudence criminelle, on a déjà vu que *bill of indictment* signifie acte d'accusation: or rien de plus commun que d'entendre dire à quelques uns des nôtres, les grands jurés ont trouvé, ou n'ont pas trouvé *bill!* pour signifier qu'ils ont reçu, ou rejeté l'acte d'accusation. Les mots *true bill*, ou *no bill*, endossés sur ces actes d'accusation, lorsqu'ils sont rapportés en cour, veulent dire simplement, les premiers, que l'acte est reçu, ou qu'il y a matière à procès, et les derniers, qu'il n'y a pas matière à procès.

*Poll* signifie, les voix ou les suffrages; cependant d'après le sens qu'on lui donne ici, on ne peut guères le traduire que par élection. Je crois pourtant qu'on peut dire, l'état des voix ou des suffrages.

*Foreman*, veut dire premier, chef, président &c. *The foreman of the jury*, le premier juré, ou le président des jurés, ou du jury; *the foreman of a comity*, le président d'un comité, ou d'un bureau. On appelle encore en anglais, *foreman* dans une imprimerie, &c. celui que nous devons appeler maître-compagnon.

Pourquoi dire *stage*, quand on peut dire diligence, et *steam-boat*, ou *horse-boat*, quand on peut et doit dire, bateau-à-vapeur, ou à chevaux? Les mots français sont plus longs, à la vérité, mais ce n'est pas une raison de leur préférer les mots anglais. *Steam-boat* se francisera sans doute tôt ou tard, comme *packet-boat* s'est francisé en devenant paquebot: mais en attendant, il faut se servir de la seule expression avouée par la langue, surtout en écrivant.

Rien de plus choquant, et pourtant rien de plus commun, que d'entendre dire un *Watch-man*, les *Watch-men*, ou même la *Watch*. Rien de plus aisé pourtant que de dire le guet, un homme, ou les hommes, ou les gens du guet.